

État des Risques et Pollutions

Chemin de Guicherade 13210 St Remy De Provence

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

**Chemin de Guicherade 13210 ST REMY DE
PROVENCE**

CADASTRE

CT 184

COORDONNÉES GPS

43.797476700000004, 4.808415314481922

COMMUNE

CODE INSEE

**ST REMY DE
PROVENCE**

13100

REFERENCE D'ÉDITION

DATE D'ÉDITION

3328739

24/03/2026

VENDEUR

ACQUÉREUR

SCI LEAMEL



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **1**

BASOL **0**

ICPE **0**

Radon **niv. 2**

Séisme **niv. 3**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/ZBWXR>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 2
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Naturels
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

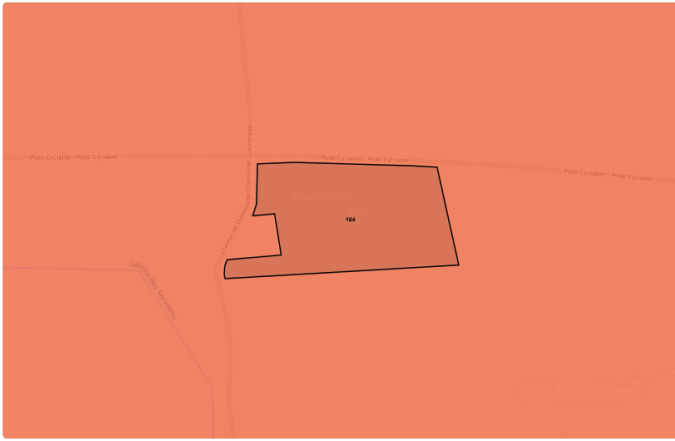
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
Chemin de Guicherade	13210	ST REMY DE PROVENCE
CT 184		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: <input type="text"/>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque: <input type="text"/>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet surpression <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible <input type="checkbox"/> zone 2 faible <input type="checkbox"/> zone 3 modérée <input checked="" type="checkbox"/> zone 4 moyenne <input type="checkbox"/> zone 5 forte <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Documents à fournir obligatoirement		
<input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr		
<input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
Signature: SCI LEAMEL	Le, 24/03/2026 Fait à ST REMY DE PROVENCE	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

📍 Cartographies des risques

🏠 Mouvements de terrains (Argiles)

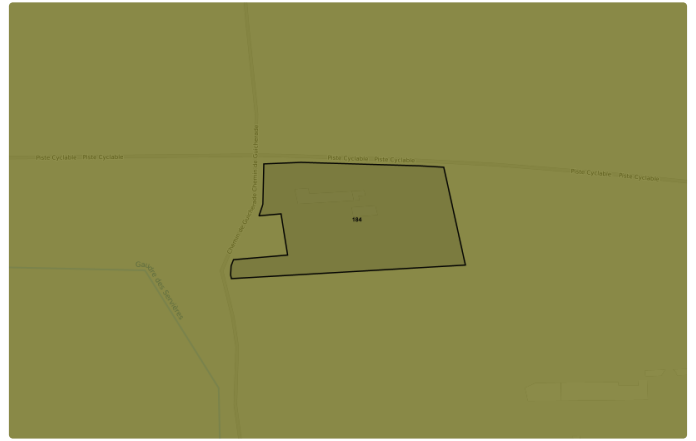
! **Risque présent**



- 🟡 Faible
- 🟠 Moyen
- 🔴 Fort

☁️ Radon

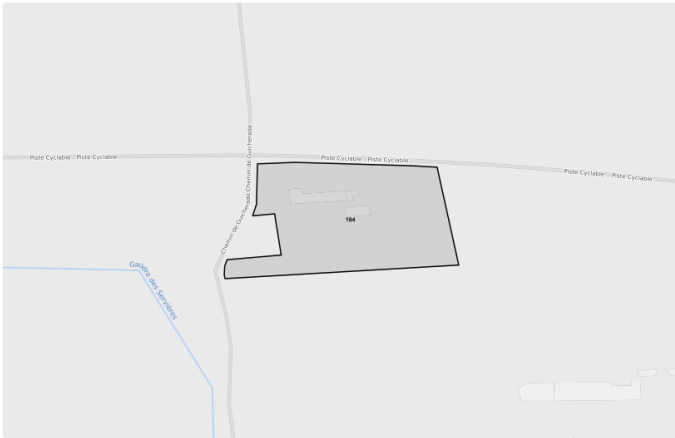
Risque Niveau 2 ●●○○



- 🟡 Niveau 1
- 🟢 Niveau 2
- 🔴 Niveau 3

🌿 Obligation Légale de Débroussaillage

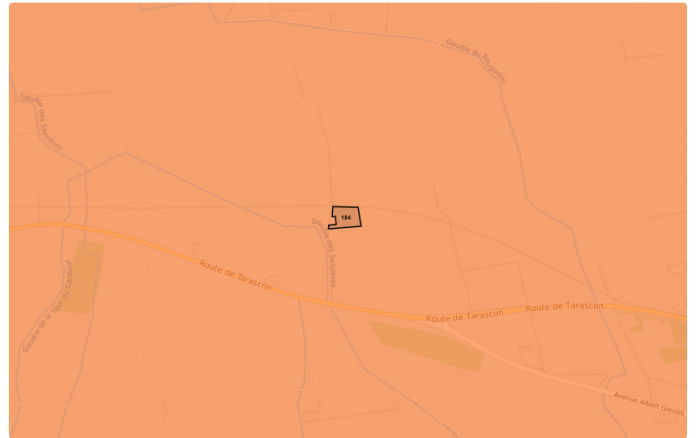
✓ **Pas de risque**



- 🟡 Zonage Reglementaire

📉 Zones sismiques

Risque Niveau 3 ●●○○○



- 🟡 1- Très Faible
- 🟠 2- Faible
- 🟢 3- Modérée
- 🔴 4- Moyenne
- 🟠 5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

Chemin de Guicherade

13210

ST REMY DE PROVENCE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB**

¹ **oui** **non**

révisé

approuvé

date

¹ **Si oui**, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² **oui** **non**

² **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés

oui **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB**

¹ **oui** **non**

révisé

approuvé

date

¹ **Si oui**, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ **zone A**
très forte

² **zone B**
forte

³ **zone C**
modérée

⁴ **zone D**
faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

SCI LEAMEL

24 mars 2026 / ST REMY DE
PROVENCE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

✓ Pas de risque



- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des Anciennes Sites Industriels et Activités de Services

📍 lieu dit Siguière Folle - RN 99 SAINT REMY DE PROVENCE

📏 256 mètres

SSP3986600 | En arrêt | BASIAS

🏠 Henri Barthélémy

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3986600>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3987133 Marius Bonein | BASIAS
route Orgon d' SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3987134 Louis Dor Fils | BASIAS
route Eyrargues d' SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3987135 Mr Justin Michel | BASIAS
sur les bords du béal à Saint Rémy SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3987136 Mr Demante martial | BASIAS
Quartier Guet du - route de Mas Blanc SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3987137 Mr Debout Jacques | BASIAS
Quartier Pégoma de SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3987274 Sté de Travaux Métalliques | BASIAS
route Avignon d' SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3989474 TOURTET Renaud | BASIAS
route d'Aurignant SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3988670 Société Provençale d'Automatisation (PAM) | BASIAS
lieu dit "Les Joncades Basses" SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3990613 Entreprise MARION | BASIAS
route Mont-de-la-Caume (du) SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3990908 EARL ALPILLES-PRIMEURS | BASIAS
route Tarascon (de) SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3990913 HUSSON | BASIAS
Quartier Roche (de la) SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3991611 Mr Hervé GUIVANETTI | BASIAS
Zone d'activité Massane de la SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3991616 Mr René ROUMANILLE | BASIAS
Chemin Lônes et de Valleron des SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3991617 Mme Anne-Marie MUSICHINI | BASIAS
Quartier Roussan SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3991618 SARL Tonigel France | BASIAS
Zone d'activité Massane de la SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3990347 Ets THEVENIN et DUCROT S.A | BASIAS
Route nationale 99 SAINT REMY DE PROVENCE

SSP3992158 OMAG SA | BASIAS
route de Tarascon SAINT REMY DE PROVENCE



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

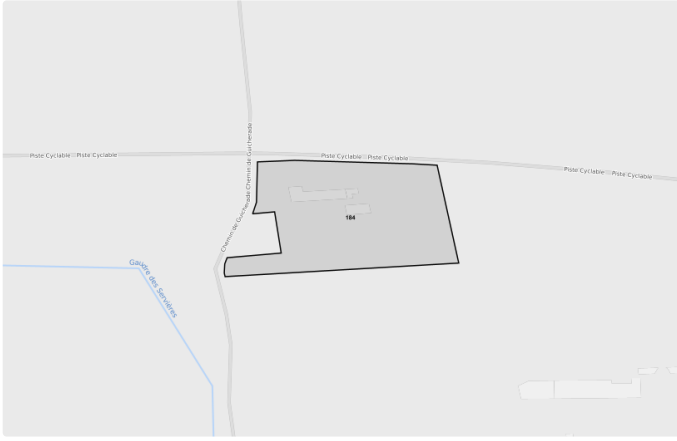
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

Cartographies des pollutions des sols

SIS

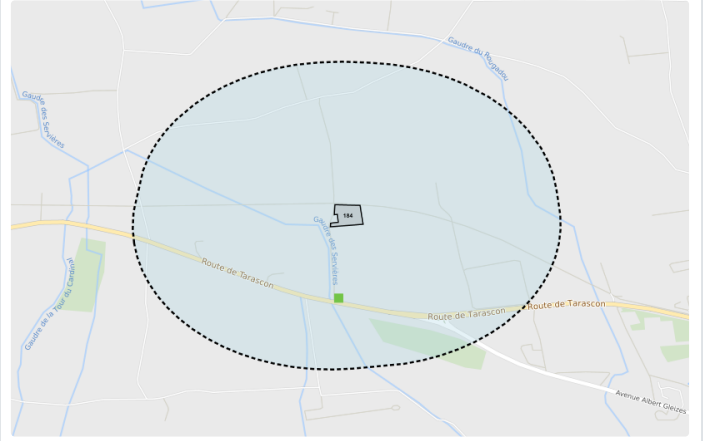
✓ Pas de risque



SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

! 1 Site

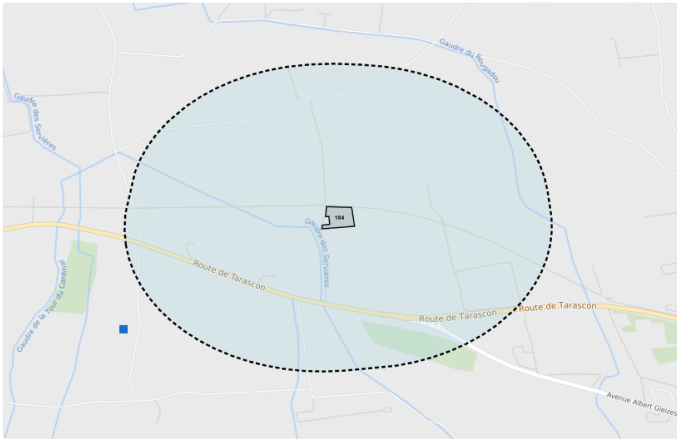


BASIAS

BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

✓ 0 Sites



ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Bouches-du-Rhône

COMMUNE

ST REMY DE PROVENCE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

Chemin de Guicherade

13210 ST REMY DE PROVENCE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
☁ Inondations et/ou Coulées de Boue	21/09/2025	22/09/2025	25/09/2025	27/09/2025	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	06/09/2022	08/09/2022	19/09/2022	12/10/2022	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	06/09/2010	08/09/2010	02/12/2010	05/12/2010	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	05/09/2002	05/09/2002	17/12/2002	08/01/2003	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	08/09/2002	09/09/2002	19/09/2002	20/09/2002	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	30/07/1991	31/07/1991	01/04/1992	03/04/1992	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	14/10/1988	15/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
☀ Sécheresse	01/01/2007	31/03/2007	07/10/2008	10/10/2008	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	01/06/2006	30/09/2006	07/10/2008	10/10/2008	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	01/06/2005	30/09/2005	07/10/2008	10/10/2008	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	01/06/2004	30/09/2004	07/10/2008	10/10/2008	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	01/07/2003	30/09/2003	07/10/2008	10/10/2008	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
☁ Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Nom et visa du vendeur

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gov.fr